

MÉMOIRE  
À  
LE TRÈS HONORABLE STEPHEN HARPER  
Premier ministre du Canada

Par



The Canadian Federation of Business and Professional Women's Clubs  
La Fédération Canadienne des Clubs de Femmes de Carrières Commerciales et Professionnelles

[www.bpwcanada.com](http://www.bpwcanada.com)    [bpw@bpwcanada.com](mailto:bpw@bpwcanada.com)

Présidente d'honneur : Roberta Bondar, Ph.D., FRCP ©

Notre but : améliorer les conditions économiques, politiques,  
sociales et d'emploi des femmes.

*Un travail de femmes pour aider les femmes au travail.*

septembre 2006

# INDEX DES RÉOLUTIONS

Résolutions adoptées à la Convention nationale biennale de la BPW Canada  
à Toronto, ON du 13 au 16 juillet, 2006

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>RÉSOLUTION #2006/01.....</b>	<b>2</b>
CONTRER LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES .....	2
<i>CONTEXTE AND RÉFÉRENCES</i> .....	2
<b>RÉSOLUTION #2006/02.....</b>	<b>3</b>
RÉGLER L'EAU EMBOUTEILLÉE.....	3
<i>CONTEXTE AND RÉFÉRENCES</i> .....	3
<b>RÉSOLUTION #2006/03.....</b>	<b>4</b>
PRÉVENIR LA GROSSESSE CHEZ LES ADOLESCENTES .....	4
<i>CONTEXTE AND RÉFÉRENCES</i> .....	4
<b>RÉSOLUTION #2006/04.....</b>	<b>5</b>
PROGRAMME POUR OPTIMISER LE DÉVELOPPEMENT DES FILLES : HEALTHY COMMUNITIES – HEALTHY YOUTH .....	5
<i>CONTEXTE AND RÉFÉRENCES</i> .....	5
<b>RÉSOLUTION #2006/05.....</b>	<b>6</b>
PERMETTRE AUX ENTREPRENEURES ET AUX TRAVAILLEUSES AUTONOMES D'ACCÉDER À L'ASSURANCE-EMPLOI....	6
<i>CONTEXTE AND RÉFÉRENCES</i> .....	6
<b>RÉSOLUTION #2006/06.....</b>	<b>7</b>
REVOIR LA FORMULE DE CALCUL DES RENTES DE RETRAITE PRIVÉES .....	7
<i>CONTEXTE AND RÉFÉRENCES</i> .....	7
<b>RÉSOLUTION URGENTE #2006/01.....</b>	<b>8</b>
SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE.....	8
<i>CONTEXTE AND RÉFÉRENCES</i> .....	8
<b>RÉSOLUTION #2006/07.....</b>	<b>9</b>
PROTÉGER L'EAU.....	9
<i>CONTEXTE AND RÉFÉRENCES</i> .....	9
<b>RÉSOLUTION #2006/08.....</b>	<b>11</b>
RÉPRIMER LA TRAITE DES PERSONNES.....	11
<i>CONTEXTE AND RÉFÉRENCES</i> .....	11
<b>RÉSOLUTION #2006/09.....</b>	<b>12</b>
PROTÉGER LES AIDES FAMILIALES IMMIGRANTES RÉSIDANTES .....	12
<i>CONTEXTE AND RÉFÉRENCES</i> .....	12
<b>RÉSOLUTION URGENTE #2006/02.....</b>	<b>13</b>
AGENCE SPÉCIALE DE L'ONU POUR LES FEMMES .....	13
<i>CONTEXTE AND RÉFÉRENCES</i> .....	13

Appendices :

Le revenu des femmes âgées au Canada : Déclaration de principes de BPW Canada, mars 2006

Émergence d'une épidémie de métamphétamine (*crystal meth*) au Canada : Déclaration de principes de BPW Canada, mars 2006



## INTRODUCTION

En 1930, BPW Canada devenait membre-fondateur de la Fédération internationale des clubs de femmes de carrières commerciales et professionnelles qui, depuis, regroupe des clubs provenant de plus de 108 pays du monde. BPW International, porte-parole reconnu des femmes salariées dans l'ensemble des professions et des secteurs d'emploi, encourage l'égalité des chances et du statut pour les femmes. À titre d'organisme non gouvernemental (ONG), BPW International s'est vu octroyer le statut consultatif de catégorie I au Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC).

La Fédération canadienne des Clubs de femmes de carrières professionnelles et commerciales (BPW Canada) revendique l'égalité et cherche à améliorer les conditions économiques, politiques, sociales et d'emploi des femmes. Ses membres font « un travail de femmes pour aider les femmes au travail ». Son effectif se compose de femmes de tout le pays qui occupent des professions et des métiers divers, notamment des entrepreneures.

Depuis 75 ans, BPW défend l'égalité au travail et a joué un rôle important dans l'avancement de la femme. Pour en savoir davantage sur ses réalisations, veuillez accéder à son site Web, à l'adresse [www.bpwcanada.com](http://www.bpwcanada.com).

BPW Canada compte actuellement 46 clubs locaux. Ces clubs offrent à leurs membres toute une gamme d'opportunités et d'activités choisies en fonction des quatre pierres angulaires de son modèle d'effectif, soit : a) le plaidoyer actif et avisé des questions féminines, b) le perfectionnement des aptitudes au leadership et à la carrière, c) le réseautage de soutien et d) le développement personnel.

En juillet 2006, la ville de Toronto a accueilli le 40<sup>e</sup> congrès biennal de l'organisme. La politique de celui-ci est établie lors des congrès et des assemblées générales annuelles. Les résolutions qu'expose ce document ont été lancées par les clubs, étudiées et formulées puis présentées aux déléguées du congrès, qui en ont discuté et débattu. Lorsqu'elles sont acceptées, ces résolutions sont intégrées à la politique officielle de BPW Canada.

Les questions soulevées par BPW Canada touchent l'ensemble de la société. Nous attendons avec impatience l'occasion de présenter dans plus de détails nos résolutions et nos préoccupations aux représentants de notre gouvernement fédéral.

Vous trouverez à la fin de ce document deux déclarations de principes, élaborées par nos membres au cours de la dernière année, sur des enjeux importants pour nos elles, à savoir le revenu des femmes âgées et la métamphétamine. Nous avons l'intention de poursuivre notre travail sur ces enjeux dans le cadre de notre prochain exercice biennal.

[www.bpwcanada.com](http://www.bpwcanada.com)

[bpw@bpwcanada.com](mailto:bpw@bpwcanada.com)



## RÉSOLUTION #2006/01

Par BPW Montréal, PQ

### *Contre la violence faite aux femmes*

BPW Canada requiert du gouvernement canadien qu'il crée un symbole national qui perpétuera dans l'histoire du Canada la mémoire des victimes de la violence en émettant, le 6 décembre 2009, un timbre commémoratif soulignant le 20<sup>e</sup> anniversaire de la journée où 14 femmes ont été massacrées À l'École polytechnique de Montréal en 1989.

---

## **CONTEXTE AND RÉFÉRENCES**

Le 6 décembre 2005 a marqué le 16<sup>e</sup> anniversaire de la tuerie de l'École polytechnique, dont 14 femmes ont été victimes. Une bourse de 1 500 \$, décernée par le Comité permanent sur le statut de la femme de l'Université de Montréal, compte parmi un nombre grandissant de gestes commémoratifs qui permettront aux familles et aux amis des victimes de se retirer lentement des feux de la célébrité et de vivre leur deuil en privé.

Les familles des victimes ont dissout la fondation créée en l'honneur de ces dernières et ont remis les fonds amassés à la Fondation du Grand Montréal. Les fonds et la mission de cet organisme assurent la « perpétuité » de ces femmes.

Un symbole national sensibiliserait davantage la population à la lutte permanente contre la violence. En émettant un timbre commémoratif, Postes Canada pourrait réaliser cet objectif.

### Références

Carroll, Ann. Bursary remembers Polytechnique victims: 16<sup>th</sup> anniversary; families retreat from limelight; [Final Edition]. *Montreal Gazette*. Tuesday, December 6, 2005: A3.



## RÉSOLUTION #2006/02

Par BPW Brampton, ON

### *Réglementer l'eau embouteillée*

BPW Canada presse le gouvernement canadien de revoir la réglementation sur l'eau embouteillée conformément à l'article 12 de la Loi sur les aliments et drogues pour :

- a) améliorer la qualité de l'information fournie sur l'étiquette des bouteilles d'eau afin que le consommateur soit adéquatement informé de leur contenu;
- b) indiquer visiblement la date d'embouteillage et la date d'expiration sur l'étiquette.

BPW Canada également presse le gouvernement canadien de travailler avec les provinces afin de s'assurer que les normes applicables à l'eau embouteillée soient aussi sévères que celles qui s'appliquent aux approvisionnements en eau dans les municipalités.

---

## CONTEXTE AND RÉFÉRENCES

Le gouvernement canadien (par le biais de Santé Canada) réglemente l'eau embouteillée à titre de produit alimentaire. Cette eau de sources diverses peut subir différents types de traitements et de transformations. Santé Canada en détermine la classification à l'article 12 de la Loi sur les aliments et drogues.

Rien n'oblige les entreprises qui embouteillent l'eau à effectuer elles-mêmes un échantillonnage exhaustif ou régulier de leurs sources ou produits. Rien ne les oblige non plus à renseigner le public sur la qualité d'une eau embouteillée. L'Agence canadienne d'inspection des aliments est chargée de contrôler la contamination des aliments mais nul ne sait à quelle fréquence et avec quelle rigueur elle fait ces contrôles.

Une étude menée sur l'industrie ontarienne de l'eau embouteillée recommande la coopération du gouvernement et de l'industrie. BPW Brampton s'apprête à soumettre une résolution parallèle à BPW Ontario.

### Références

Canadian Bottled Water Association. [www.cbwa-bottledwater.org](http://www.cbwa-bottledwater.org)

Fine Waters. Available at [www.finewaters.com](http://www.finewaters.com)

Gartner Lee Limited. *Evaluation of Strengths, Weakness, Opportunities and Threats to the Ontario Bottled Water Industry*. Prepared for Ontario Ministry of Agriculture, Food and Rural Affairs, Food Industry Division. 2001. [http://www.omafra.gov.on.ca/english/food/sector/pdf/ont\\_bottled\\_water\\_swot.pdf](http://www.omafra.gov.on.ca/english/food/sector/pdf/ont_bottled_water_swot.pdf).

Health Canada. Environmental & Workplace Safety. *Drinking Water*. [http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/water-eau/drink-potab/index\\_e.html](http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/water-eau/drink-potab/index_e.html).

Health Canada. Food & Nutrition. *Bottle Water*. [http://www.hc-sc.gc.ca/fn-an/securit/facts-faits/bottle\\_water-eau\\_embouteillee/index\\_e.html](http://www.hc-sc.gc.ca/fn-an/securit/facts-faits/bottle_water-eau_embouteillee/index_e.html).

Water FAQs. [www.ecolawinfo.org](http://www.ecolawinfo.org)



## RÉSOLUTION #2006/03

Par BPW Trenton, ON

### *Prévenir la grossesse chez les adolescentes*

BPW Canada presse le gouvernement canadien, et plus particulièrement le ministère de la Santé, de donner mandat à tous les services de santé publique du pays pour créer des coalitions pour la prévention de la grossesse chez les adolescentes, coalitions qui ressembleraient au modèle du comté de Hastings-Prince Edward afin de répondre aux besoins de chaque localité, d'informer la population sur les choix santé et d'offrir aux adolescentes un environnement social favorable.

BPW Canada presse le gouvernement canadien de mettre en œuvre un programme national d'information et d'éducation publique sur les dangers et les conséquences d'une grossesse pendant l'adolescence.

---

## CONTEXTE AND RÉFÉRENCES

Il est inadmissible que le Canada montre un taux si élevé de problèmes de santé liés à la sexualité et à la reproduction. Pensons entre autres au taux de grossesses chez les adolescentes, qui est plus élevé que celui de nombreux autres pays développés, et au taux d'abus sexuels et de violence familiale. Beaucoup de jeunes sont atteints d'une maladie transmissible sexuellement non traitée (dont le VIH), qui constitue la principale cause d'infertilité chez les couples.

Le statut social a une incidence sur le contrôle qu'une personne a de sa propre vie. L'initiation hâtive à l'activité sexuelle et les pratiques sexuelles à risque sont plus courantes chez les jeunes des milieux socioéconomiques moins favorisés. Les adolescentes dont les parents sont moins instruits sont plus susceptibles d'avoir une vie sexuelle active. Éduquées par un parent monoparental, les adolescentes sont plus susceptibles d'avoir plusieurs partenaires sexuels et courent cinq fois plus de risques de devenir enceintes que les adolescentes qui vivent dans un milieu plus favorisé. Le bébé d'une mère adolescente est 1,4 fois plus susceptible de peser peu à la naissance, ce qui fait augmenter le risque de décès, de maladie et de problèmes permanents de santé.

Le service de santé du comté de Hastings-Prince Edwards, en Ontario, a mis sur pied une coalition pour prévenir la grossesse chez les adolescentes dans le but d'aborder les questions associées au taux de grossesse chez les adolescentes, plus élevé que la moyenne provinciale dans ces comtés. Les membres de cette coalition sont d'avis que l'adolescence est une période pour s'instruire et grandir – non pour faire des enfants et devenir parent – et qu'il incombe à la communauté de s'assurer que ses adolescents ont la possibilité de faire des choix santé

### Références

Reports from Consultations on a Framework for Sexual Reproductive Health. [http://www.hc-sc.gc.ca/hppb/srh/pubs/report/text\\_only.html](http://www.hc-sc.gc.ca/hppb/srh/pubs/report/text_only.html).

Hastings and Prince Edward Counties Health Unit. Health Topics: Teenage Pregnancy Prevention Coalition Sheet. <http://www.hpechu.on.ca/Topics/SexualHealth/ITteenPregnancyCoalitionSH.php> Par BPW Saskatoon, SK et BPW Montréal



## RÉSOLUTION #2006/04

Par BPW Trenton, ON

### *Programme pour optimiser le développement des filles : Healthy Communities – Healthy Youth*

BPW Canada presse le gouvernement canadien de faire enquête sur un système de dépistage de financement qui s'assurerait que tous les organismes qui œuvrent auprès des jeunes et qui reçoivent (directement ou indirectement) des fonds du gouvernement utilisent des programmes semblables au programme *Healthy Communities – Healthy Youth* du *Search Institute* pour optimiser le développement de nos enfants, plus particulièrement des filles, qui ont traditionnellement une estime d'elles-mêmes inférieure à celle des garçons.

---

## CONTEXTE AND RÉFÉRENCES

Beaucoup de recherches laissent supposer que les adolescentes ont une moins bonne estime d'elles-mêmes que les adolescents. Les filles vivent une sensibilité, une docilité et une dépendance émotionnelles plus marquées, surtout en raison des attentes stéréotypées selon le sexe et des pratiques relatives à l'éducation des enfants. La dépression est le problème psychologique le plus courant à l'adolescence mais elle touche davantage les filles en raison du style féminin d'adaptation et des défis qu'apporte l'adolescence. Les jeunes adolescentes ont tendance à afficher plus de passivité, de dépendance et de désintéressement, états qui les empêchent de maîtriser leurs tâches de développement et leur aptitude à gérer les événements stressants de la vie. La croyance largement répandue qui veut que les garçons aient une bien meilleure estime d'eux-mêmes vient peut-être de l'intériorisation de ce message culturel négatif chez les filles.

Le programme *Healthy Communities – Healthy Youth* est une approche prometteuse du *Search Institute* de Minneapolis (Minnesota, États-Unis) qui a été élaborée pour identifier les quarante atouts de développement (ou forces) dont un jeune a besoin pour réussir. Ses principaux objectifs consistent à identifier les éléments positifs qui forment la vie des jeunes et à leur donner plus d'importance. Plus un jeune possède d'atouts, moins il risque d'adopter des comportements à risque (p. ex., violence, problèmes d'alcoolisme ou de toxicomanie, rapports sexuels hâtifs, délinquance). Mais avant tout, il existe un lien direct entre les atouts que possède une personne et les résultats positifs qu'elle obtient (p. ex., réussite scolaire, maintien d'une bonne santé physique, assistance aux autres). Ce programme présente également les petits gestes quotidiens que tous les résidents d'une communauté peuvent poser.

### Références

Calhoun Recherche et développement. *Girls in Canada 2005/Filles aux Canada en 2005*. Fondation canadienne des femmes, Toronto (Ontario), septembre 2005.

[www.cdnwomen.org/eng/1/index.asp](http://www.cdnwomen.org/eng/1/index.asp)

Healthy Communities – Healthy Youth. Search Institute. [www.search-institute.org](http://www.search-institute.org)

Teenage Pregnancy Prevention Coalition of Hastings and Prince Edward Counties Terms of Reference.



## RÉSOLUTION #2006/05

Par BPW Saskatoon, SK et BPW Montréal, PQ

### *Permettre aux entrepreneures et aux travailleuses autonomes d'accéder à l'Assurance-Emploi*

BPW Canada presse le gouvernement canadien de modifier la Loi sur l'assurance-emploi afin de corriger les iniquités visant les propriétaires d'entreprises et les travailleuses autonomes en permettant à celles-ci de participer au régime d'assurance-emploi et, ainsi, de leur donner accès au congé de maternité, au congé parental et aux Prestations de compassion.

---

## CONTEXTE AND RÉFÉRENCES

Selon Statistique Canada, c'est la petite entreprise qui connaît la plus forte croissance et dans ce secteur de l'économie, ce sont les entreprises de propriété féminine qui croissent le plus rapidement. En effet, les Canadiennes ont lancé deux fois plus d'entreprises que les hommes au cours de la dernière décennie.

Le nombre d'entreprises de propriété féminine s'est accru de façon phénoménale. Toutefois, des obstacles se dressent encore devant les entrepreneures. Les travailleuses autonomes et les femmes qui détiennent au moins 40 % d'une entreprise ne peuvent pas cotiser à la caisse d'assurance-emploi et n'ont donc pas droit aux avantages du régime, comme le congé de maternité et le congé parental.

Par contre, elles sont TENUES de cotiser au Fonds du Régime de pensions du Canada. Ironiquement, beaucoup d'entrepreneures cotisent à la caisse d'assurance-emploi pour leurs employés, qui sont admissibles à ces avantages alors qu'elles ne le sont pas.

Les femmes entrepreneures forment une force économique importante pour le pays en créant des emplois et en contribuant à sa croissance économique. Le gouvernement du Canada doit reconnaître l'apport des femmes propriétaires de leur propre entreprise et trouver le moyen de rectifier cette iniquité.

### Références

Former MP Karen Redman's speech to BPW members, BPW Annual General Meeting, Hamilton, Ontario, 2005.

O'Brien, Stacy. Business, babies and breaking barriers. *CapitalNewsonline*. Vol. 13. No 4, November 14, 2003. Accessed March 15, 2006 at <http://temagami.carleton.ca/jmc/cnews/14112003/n5.shtml>.

*Prime Minister's Task Force on Women Entrepreneurs: Report and Recommendations, 2003.*

Sunter, Deborah. *Women Entrepreneurs*; Presentation to the Task Force on Women Entrepreneurs, May 6, 2003. Accessed March 15, 2006 at [http://www.liberal.parl.gc.ca/entrepreneur/documents/030612\\_federal\\_007\\_en.pps](http://www.liberal.parl.gc.ca/entrepreneur/documents/030612_federal_007_en.pps).



## RÉSOLUTION #2006/06

Par BPW Montréal, PQ

### *Revoir la formule de calcul des rentes de retraite privées*

BPW Canada presse le gouvernement canadien de revoir toute sa législation touchant les régimes privés de pension et leurs rentes, de sorte qu'ils utilisent des formules non sexistes pour calculer les prestations mensuelles.

---

## CONTEXTE AND RÉFÉRENCES

Les femmes représentent une grande part de la population de personnes âgées du Canada (soit 57 % des Canadiens de plus de 65 ans et 51 % des Canadiens âgés de 55 à 64 ans).

Le taux de pauvreté des femmes âgées canadiennes est presque le double de celui des hommes (soit 19,1 % en 2003 comparé à 10,2 % chez les hommes) et que le plus grand groupe d'aînés pauvres est composé de femmes célibataires, veuves ou divorcées (personnes seules) âgées de plus de 65 ans qui vivent seules, près de la moitié (soit 41 % en 2003) vivant sous le seuil de la pauvreté. En 2003, 258 000 aînés vivaient sous les seuils de faible revenu de Statistique Canada, dont 154 000 femmes.

Le revenu moyen des femmes au travail est considérablement inférieur à celui des hommes, ce qui fait que les femmes sont moins aptes à souscrire un régime de pension ou un REÉR.

Les femmes plus âgées touchent habituellement un revenu de retraite inférieur du fait que leur salaire était inférieur à celui des hommes. Les femmes vivent plus longtemps que les hommes, bien que l'écart tende à diminuer.

La formule de calcul des rentes de retraite privées n'a pas été étudiée ou révisée depuis longtemps et qu'elle a tendance à se baser sur le sexe, accordant ainsi une rente mensuelle inférieure aux femmes. Le régime de pensions du gouvernement du Canada utilise de plus en plus des calculs basés sur le sexe de l'individu.

### Références

BPW Canada Position Statement. *Incomes for Senior Women in Canada*, 2006.

Women Elders in Action (WE\*ACT). *Pensions in Canada: Policy Reform because Women Matter* Vancouver, BC, 2005. Accessed March 15, 2006 at [http://www.411seniors.bc.ca/Contentpages/we\\_act.htm](http://www.411seniors.bc.ca/Contentpages/we_act.htm)..

National Advisory Council on Aging. *Seniors on the margins: Aging in Poverty in Canada*. Government of Canada, 2005. Accessed March 15, 2006 at [http://www.411seniors.bc.ca/Contentpages/we\\_act.htm](http://www.411seniors.bc.ca/Contentpages/we_act.htm)..

### Statistics Canada

- Population by sex and age group. <http://www40.statcan.ca/l01/cst01/demo31c.htm>.
- Persons in low income before tax, by prevalence in percent. [www.statscan.ca/english/Pgdb/famil41a.htm](http://www.statscan.ca/english/Pgdb/famil41a.htm).
- Life expectancy at birth. <http://www40.statcan.ca/l01/cst01/health26.htm>.



## RÉSOLUTION URGENTE #2006/01

par BPW Moncton, N.-B.

### *Services de garde à l'enfance*

BPW Canada exhorte le Premier ministre du Canada et son gouvernement à entendre la population canadienne et à mettre en œuvre un programme national de services de garde répondant aux besoins de développement des enfants en bas âge, ainsi que des besoins des familles et des communautés qui composent ce pays.

---

## CONTEXTE AND RÉFÉRENCES

Un sondage réalisé en juin 2006 par Environics Research démontre que 76 % de la population canadienne est en faveur d'une stratégie nationale proposant des services abordables de garde à l'enfance – comme l'entente fédérale-provinciale de 2004 que l'actuel gouvernement conservateur a annulée.

L'appui de 76 % offert au régime précédent est le même dans toutes les régions canadiennes, que les répondants habitent une région urbaine ou rurale ou qu'un des parents reste à la maison. La vaste majorité (77 %) des Canadiennes et des Canadiens considèrent que la pénurie de services de garde abordables est un problème grave.

25 % des personnes interrogées affirment que leur opinion est assez forte pour influencer leur vote lors du prochain scrutin fédéral.

Le Canada vit une crise en matière de services de garde, puisqu'un très faible pourcentage d'enfants ont accès à des services de garde abordables et de bonne qualité. Le nouveau régime d'allocations personnelles imposables de 1 200 \$ par enfant de moins de six ans ne permettra aucunement d'élaborer l'infrastructure nécessaire pour un programme national de services de garde au pays.

### Références

« Les attitudes des Canadiennes et Canadiens à l'égard d'une politique nationale de services de garde à l'enfance », préparé par Environics Research pour le compte l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance, Ottawa, juin 2006.

<http://www.childcareadvocacy.ca/action/codeBlue/CBResources.html#FrenchText>

BPW Position Statement on Child Care: *An initiative whose time has come.* 2005.  
[www.bpwcanada.com/childcare.html](http://www.bpwcanada.com/childcare.html)



## RÉSOLUTION #2006/07

Par BPW Bracebridge, ON

### *Protéger l'eau*

BPW Canada presse le gouvernement canadien de reconnaître officiellement les Grands Lacs comme une ressource naturelle épuisable et, par conséquent, de négocier leur exemption de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA, article 2101:1 [b]) ou de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT, article XX [g] – exception sur la conservation) afin qu'ils ne soient plus considérés comme un « bien » commercialisable.

BPW Canada presse le gouvernement canadien d'élaborer avec les États-Unis des normes communes qui définiront clairement les politiques d'utilisation et de retrait de l'eau des Grands Lacs, lesquelles devront tenir compte de l'environnement tout en s'intégrant aux exceptions générales du GATT et de l'ALÉNA, et de faire appel à la Commission mixte internationale pour résoudre tout conflit.

BPW Canada presse le gouvernement canadien de rendre à Environnement Canada les 50 % du budget de surveillance des Grands Lacs qui ont récemment été retranchés au Ministère de l'Environnement.

---

## CONTEXTE AND RÉFÉRENCES

Le monde entier est aux prises avec les changements climatiques, qui ont une incidence sur l'hydraulicité. Ils pourraient entraîner un déclin pouvant aller jusqu'à 40 % dans les Prairies et la région des Grands Lacs. En juillet 2000, un rapport américain intitulé *Climate Change Impacts on Great Lakes Basin Water Resources* concluait que le débit du bassin des Grands Lacs sera énormément réduit d'ici 2030 et que leur niveau d'eau risque de s'abaisser de 1,4 mètre d'ici 2090. On estime également que 90 % de la superficie du lac Érié sera dégelée en hiver, 96 % du temps. De plus, si la tourbière située sous la fondrière nordique (et gelée depuis des siècles) commence à dégeler et à se décomposer, des milliards de tonnes de gaz à effet de serre s'en dégageront et donneront au réchauffement de la planète une ampleur catastrophique.

Certains croient que si le Canada vendait une partie de son eau, les États-Unis pourraient exiger d'y avoir accès de façon illimitée. Plusieurs comtés américains ont déjà pétitionné pour avoir accès à la nappe souterraine pour compenser la réduction de leur propre approvisionnement en eau souterraine. C'est le cas de la région de Las Vegas, qui fait face à une pénurie d'eau. Le Dr Dale Devitt, qui donne des cours sur les sols et l'eau à l'université du Nevada (Las Vegas), a dit : « J'espère que la commercialisation de l'eau se concrétisera un jour parce que la situation s'envenimera. Nous croyons manquer d'eau aujourd'hui mais dans 10 ou 20 ans, ce sera carrément pénible. »

Ni la Commission mixte internationale, ni le gouvernement du Canada, ni le gouvernement de l'Ontario ne voit l'embouteillage d'eau ou l'utilisation d'eau pour fabriquer des produits (notamment par l'industrie et l'agriculture) comme une utilisation massive, même si ces activités réduisent le volume d'eau du système.

Il faut noter que le projet de loi C-6 a modifié le Traité des eaux limitrophes internationales, protégeant le bassin des Grands Lacs contre toute déviation de masse. De plus, les états signataires de l'ALÉNA ont clairement indiqué que la nature même de l'eau de surface l'exemptait de tout commerce. [Mémoire de la FCFDU, 2002]



En conclusion, le Conseil des Canadiens affirme que « la méthode canadienne de gestion à la pièce du dossier de l'eau a rendu les eaux partagées de plus en plus vulnérables aux exportations d'eau en vrac et aux déviations » et exige que tous les candidats à l'élection fédérale s'engagent clairement à établir une politique nationale de l'eau... d'ici l'élection du nouveau gouvernement canadien, en 2006.

#### Références

BPW Netherlands Why Women for Water BPW Netherlands Project Water Web site.  
<http://www.bpw.nl/water/>.

Council of Canadians. <http://www.canadians.org/>

Elwell, Christine. *NAFTA Effects on Water: Testing for NAFTA Effects on the Great Lakes Basin*. Washington, Sierra Club, 2001. Sierra Club of Canada Web site.  
<http://www.sierraclub.ca/national/programs/sustainable-economy/trade-environment/nafta-great-lakes.html>

Environment Canada Publications. <http://www.ec.gc.ca/envhome.html>

*Globe and Mail*. <http://www.theglobeandmail.com/>

*Great Lakes Annex Agreement*. October 2005. Environment Canada. Great Lakes.  
<http://www.on.ec.gc.ca/greatlakes/default.asp?lang=En&n=FD65DFE5-1>.

Foreign Trade Information System. NAFTA Web page. <http://www.sice.oas.org/trade/nafta/chap-21.asp>.

*Macleans Magazine*. December 28, 2005.

Munk Centre for International Studies.

Natural Resources Canada Website: <http://www.nrcan-rncan.gc.ca/inter/index.html>

*Nature Canada Magazine*. Spring 2003. <http://www.nature.com/nature/index.html>

Wood, Chris. Melting point. *Walrus Magazine*. October, 2005.

World Trade Organization. *GATT Article XX*. WTO Web site.  
[http://www.wto.org/english/tratop\\_e/envir\\_e/issu4\\_e.htm#gatt20](http://www.wto.org/english/tratop_e/envir_e/issu4_e.htm#gatt20)



## RÉSOLUTION #2006/08

Par BPW London, ON

### *Réprimer la traite des personnes*

BPW Canada presse le gouvernement canadien de se pencher davantage sur la question de la traite :

- a. en renforçant le système par l'ajout d'agents à l'immigration et aux douanes afin que ceux-ci puissent rapidement poursuivre et inculper les contrevenants.
- b. en mettant un frein au marché de la traite par l'imposition de sanctions sévères aux usagers du commerce du sexe et du travail forcé et par la modification du Code criminel de sorte qu'il devienne illégal d'avoir des relations sexuelles avec une personne contrainte d'œuvrer dans l'industrie du sexe ou d'exploiter des victimes du travail forcé, quelles qu'elles soient; et
- c. en collaborant avec les Nations Unies pour condamner les Canadiens qui se rendent dans d'autres pays pour s'adonner au commerce de l'esclavage sexuel (c.-à-d., le tourisme sexuel).

---

## CONTEXTE AND RÉFÉRENCES

Un article publié sur CTV.ca, intitulé *Cotler tables bill to fight world 'slave trade'* (Presse canadienne, vendredi 13 mai 2005), soutient que le gouvernement a déposé une loi promise depuis longtemps pour livrer bataille à la traite des personnes. Cette loi créerait une nouvelle infraction criminelle pour interdire spécifiquement la traite des personnes et prévoirait une peine maximale de 14 ans d'emprisonnement. La peine passerait à l'emprisonnement à perpétuité si l'infraction comportait d'autres crimes tels l'enlèvement, les voies de fait graves et l'agression sexuelle grave ou si l'infraction entraînait la mort de la victime. L'ajout de ces nouvelles infractions au Code criminel fournira aux services de police un arsenal juridique plus important pour combattre les réseaux de traite, souvent reliés au crime organisé.

Cet article mentionne également que les Nations Unies estiment que plus de 700 000 personnes – surtout des femmes et des enfants – sont victimes de traite dans le monde chaque année. Le revenu annuel des trafiquants professionnels est évalué à 10 milliards de dollars US... Beaucoup de victimes sont contraintes au commerce sexuel alors que d'autres sont obligées de devenir passeurs de drogue, domestiques ou ouvriers d'ateliers clandestins pour un salaire de crève-la-faim. La GRC estime que chaque année, 600 femmes et filles étrangères sont contraintes d'offrir des services sexuels au Canada. La GRC ajoute qu'environ 2 000 personnes sont victimes de traite entre le Canada et les États-Unis chaque année.

### Références

CTV News, Friday, May 13, 2005, *Canadian Press* "Cotler tables bill to fight world 'slave trade'.  
[http://www.ctv.ca/servlet/ArticleNews/story/CTVNews/1115980843289\\_49/](http://www.ctv.ca/servlet/ArticleNews/story/CTVNews/1115980843289_49/)

*Hundreds of Foreigners Lured in Sex Trade: RCMP*. CP, December 7, 2004. CTV Web site.  
[http://www.ctv.ca/servlet/ArticleNews/story/CTVNews/1102374833143\\_11/?hub=Canada](http://www.ctv.ca/servlet/ArticleNews/story/CTVNews/1102374833143_11/?hub=Canada).



## RÉSOLUTION #2006/09

Par BPW Montréal, PQ

### *Protéger les aides familiales immigrantes résidentes*

BPW Canada presse le gouvernement canadien de revoir et de remanier l'actuel Programme concernant les aides familiaux résidents (PAFR) de façon régulière afin de protéger les femmes immigrantes contre l'abus racial, sexuel, physique, émotionnel, verbal et financier et de leur conférer plus de droits.

---

## CONTEXTE AND RÉFÉRENCES

Depuis dix ans, le Programme concernant les aides familiales résidentes (PAFR) permet à des aides familiaux professionnels de travailler au Canada. Une aide familiale est une personne autorisée à offrir des services sans supervision, dans un ménage privé, à des enfants, des personnes âgées ou des personnes handicapées.

Ce programme existe au Canada pour répondre à la demande du marché en matière de travailleurs résidents. À l'heure actuelle, comme le stipule le PAFR, le gouvernement du Canada n'est pas partie prenante au contrat qui lie l'employeur et l'employé. Il ne peut donc pas intervenir dans la relation employeur-employé, ni procéder à l'exécution forcée des conditions d'embauche.

Environ 93 % des aides familiales entrées au Canada dans le cadre du PAFR entre 1998 et 2003 proviennent des Philippines. Depuis les années 1980, près de 100 000 Philippines sont venus travailler au Canada à titre d'aides familiales.

Malheureusement, les conditions de travail de ces immigrantes comportent souvent une part d'abus : il est fréquent que l'employeur prolonge leur semaine de travail au-delà de 40 heures et rajoute des corvées à leurs responsabilités.

Après une table ronde tenue en janvier 2005 à Ottawa par Citoyenneté et Immigration Canada, le ministre Joe Volpe a annoncé aux médias qu'il fallait s'attendre à un remaniement du PAFR. La Chambre des représentants des Philippines discute également d'une résolution commandant une enquête sur les abus commis dans le cadre du PAFR. La *National Alliance of Philippine Women in Canada* a demandé que le PAFR et d'autres programmes d'employés temporaires soient démantelés. Elle plaide pour le retrait de l'obligation de résidence qu'impose le PAFR et pour l'octroi du statut d'immigrant admis aux aides familiales qui arrivent au pays, afin de prévenir les mauvais traitements et l'exploitation.

### Références

The Live-in Caregiver Program for Employers and caregivers abroad. Citizenship and Immigration Canada Web site. Available at <http://www.cic.gc.ca/english/pub/caregiver/>.

Advocacy group call for the end to criminalization and deportation of domestic workers (April 22, 2005). <http://www.december18.net/web/papers/view.php?paperID=2667&menuID=41&lang=EN>

Montgomery, Sue. Nanny Policy is akin to Slavery.. The Montreal Gazette. Sunday November 6, 2005. [http://www.kalayaancentre.net/content/acrosscanada/2005/inmedia/gazettenov6\\_05.html](http://www.kalayaancentre.net/content/acrosscanada/2005/inmedia/gazettenov6_05.html)



## RÉSOLUTION URGENTE #2006/02

par BPW Club Virtual

### *Agence spéciale de l'ONU pour les femmes*

BPW Canada presse le gouvernement du Canada de reconnaître l'initiative de Stephen Lewis préconisant la création d'une nouvelle agence de l'ONU pour les femmes et d'appuyer les efforts qu'il fournit en faveur d'une solution permettant aux femmes du monde entier de mieux se faire entendre.

---

## CONTEXTE AND RÉFÉRENCES

Stephen Lewis, envoyé spécial de l'ONU pour le VIH/sida, préconise la création d'une nouvelle agence de l'ONU qui défendrait spécifiquement les droits, la santé et la sécurité des femmes. Un nouveau groupe de personnalités de haut niveau de l'ONU, composé de 12 hommes et 3 femmes, étudie en ce moment des moyens de rendre plus efficaces et plus cohésifs les programmes de l'organisme mondial.

Stephen Lewis a déjà obtenu l'appui des dirigeants de l'Europe, de l'Amérique latine et des États africains.

L'agence proposée, si elle obtenait le personnel et les fonds adéquats, pourrait devenir un organisme puissant qui permettrait aux femmes du monde entier de mieux faire entendre leurs préoccupations.

La Fédération internationale des Clubs de femmes de carrières commerciales et professionnelles bénéficie d'une relation consultative de niveau I avec l'Organisation des Nations Unies et BPW Canada assiste chaque année aux séances de la Commission de la condition de la femme de l'ONU.

### Références

Toronto Star. World's women have an advocate: More than half the globe's people need their own UN agency: Stephen Lewis, July 1, 2006.

Toronto Star editorial. Give women's issues stronger UN profile, July 9, 2006.



# Le revenu des femmes âgées au Canada

## Déclaration de principes

Il y a vingt ans, la réforme du régime de retraite canadien a simplifié la vie de bien des aînés. Le taux de pauvreté dans les ménages du troisième âge a baissé de 7,2 points de pourcentage de 1981 à 1989 et de 1,8 point de pourcentage de plus entre 1989 et 1997.<sup>1</sup>

BPW Canada applaudit cette amélioration mais reconnaît également qu'un trop grand nombre de personnes âgées vivent encore dans la pauvreté – *et que la grande majorité de ces personnes sont des femmes.*

Le taux de pauvreté chez les femmes âgées du Canada est presque le double de celui des hommes âgés; en effet, elles étaient 19,1 % à vivre dans la pauvreté en 2003, comparativement à 10,2 % chez les hommes.<sup>2</sup>

*Le plus important groupe d'aînés pauvres est composé de femmes célibataires, veuves ou divorcées (personnes seules) âgées de plus de 65 ans qui vivent seules; près de la moitié d'entre elles (soit 41 % en 2003) vivent sous le seuil de la pauvreté.*<sup>3</sup>

La situation est particulièrement difficile pour les femmes âgées autochtones ou immigrantes du Canada. Comme les femmes vivent plus longtemps que les hommes, il est beaucoup plus probable qu'elles vivent plus longtemps dans la pauvreté. La recherche démontre un fort lien entre le revenu et la santé; les gens qui vivent dans la pauvreté sont bien plus susceptibles d'avoir des problèmes médicaux et d'utiliser le système national de santé, déjà trop en demande.

Il est évident pour BPW Canada que la réforme politique du régime de pensions canadien se fait attendre depuis longtemps. Notre organisme a adopté nombre de résolutions et a fait des pressions sur une base annuelle; nous sommes consternés du manque d'action dans ce domaine.

Nous croyons qu'il est temps pour le gouvernement du Canada d'aborder les questions qui touchent les personnes âgées et plus particulièrement, la question des femmes âgées qui vivent dans la pauvreté.

Notre organisme se joint à la société *Women Elders in Action* (WE\*ACT) de Colombie-Britannique et à l'Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux pour inviter le gouvernement fédéral à collaborer avec les groupes visés à l'élaboration d'une stratégie exhaustive permettant de résoudre le problème de la pauvreté féminine.

Le Gouvernement du Canada doit élaborer des politiques qui tiendront compte du vieillissement de la société et mettre en place des stratégies qui veilleront à ce que les femmes canadiennes ne vivent pas dans la pauvreté pendant les dernières années de leur vie.

---

<sup>1</sup> Conseil canadien de développement social. « Données de base sur la pauvreté au Canada 2000 », basées sur le seuil de faible revenu (SFR) de Statistique Canada, Ottawa, 2000. Offert en ligne à l'adresse : [www.ccsd.ca/francais/recherche/](http://www.ccsd.ca/francais/recherche/).

<sup>2</sup> Statistique Canada. « Personnes ayant un faible revenu avant impôt (prévalence) », tableau 202-0802 – n° catalogue 75-202-X. Offert en ligne à l'adresse : [www40.statcan.ca/102/cst01/famil41a\\_f.htm](http://www40.statcan.ca/102/cst01/famil41a_f.htm).

<sup>3</sup> Idem



## Le revenu des femmes âgées au Canada

### Déclaration de principes

La pauvreté des femmes âgées s'explique de bien des façons. Le revenu de retraite est calculé en fonction des gains viagers de la personne et les femmes s'en trouvent désavantagées à plusieurs égards :

- Règle générale, les femmes sont moins bien payées que les hommes. En effet, pour chaque dollar gagné par un homme, moins de 80 cents sont remis à une femme.
- Les femmes sont plus susceptibles que les hommes de s'absenter fréquemment du marché du travail pour prendre soin – sans rémunération – de leurs enfants ou de personnes âgées.
- Les femmes occupent davantage de postes à temps partiel, à contrat ou à faible revenu.
- Les femmes sont moins susceptibles d'accéder à un régime de retraite commandité par l'employeur.
- Les femmes sont moins aptes à placer de l'argent dans des régimes privés d'épargne-retraite.

Au cours des années 1990, le gouvernement fédéral a donné beaucoup d'attention à la réduction de la dette et du déficit mais a laissé de côté bien des programmes sociaux destinés aux populations vulnérables (dont les aînés) – programmes qui n'ont souvent pas été rétablis. La mentalité « nage ou coule » est très présente dans l'économie mondiale actuelle.

Certains suggèrent que la pauvreté des femmes âgées relève de l'histoire du fait que bien des femmes qui se retrouvent aujourd'hui dans cette tranche d'âges ont passé plusieurs années en dehors de la population active, à prendre soin de leur foyer et de leurs enfants, et que le problème ne se répètera pas puisque la plupart des jeunes femmes d'aujourd'hui accèdent au marché du travail une fois leurs études terminées. Mais comme l'indique la déclaration de principes de WE\*ACT :

« Les jeunes femmes d'aujourd'hui seront lésées plus tard en raison de facteurs tels que : le manque de personnels de garde fiables, disponibles accessibles et compétents qui les force à quitter la population active ou à occuper des postes à temps partiel seulement; la nécessité de prendre soin de leurs parents âgés; la coupure de postes syndiqués payants pendant leurs années de vie active; la création de programmes d'utilisation payante pour les aînés; et l'établissement à 60 % de la rente réversible même si le survivant (ou la survivante) a besoin d'environ 2/3 du revenu antérieur pour continuer de payer les dépenses liées au foyer et aux frais quotidiens après le décès de son conjoint ou de sa conjointe. »<sup>4</sup>

En terme des pensions publiques, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2005, les prestations de base de la sécurité de la vieillesse (SV) passaient à 473,65 \$ par mois au Canada. (Depuis 1973, les prestations de la SV ont été indexées sur une base trimestrielle en fonction des variations dans la moyenne de l'indice des prix à la consommation.<sup>5</sup>) En plus des allocations de base de la sécurité de la vieillesse, les aînés à faible revenu peuvent avoir droit au supplément de revenu garanti (SRG). Le gouvernement du Canada a annoncé dans le budget de février 2005, pour la première fois depuis 1984, une augmentation du SRG qui n'est pas basée sur le coût de la vie. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, le SRG sera haussé de 7 % sur deux ans. Ainsi, une

---

<sup>4</sup> Women Elders in Action (WE\*ACT). *Pensions in Canada: Policy Reform because Women Matter*, Vancouver (C.-B.), décembre 2004.

<sup>5</sup> [www.dsc.gc.ca/fr/sm/comm/ds/nouvelles/2005/050330.shtml](http://www.dsc.gc.ca/fr/sm/comm/ds/nouvelles/2005/050330.shtml)



## Le revenu des femmes âgées au Canada

### Déclaration de principes

femme âgée vivant seule pourrait recevoir une allocation de la SV de 473,65 \$ et un SRG de 562,93 \$ en 2006, pour un total de 1 036,58 \$ par mois ou 12 438,96 \$ par année.<sup>6</sup>

Malgré cette augmentation, beaucoup de femmes âgées vivant seules continueront de vivre bien en-dessous du seuil de la pauvreté. Statistique Canada a fixé à 20 337 \$ le seuil de faible revenu (SFR) pour une personne seule habitant en 2004 une ville de plus de 500 000 habitants. Le SFR pour une personne seule habitant une région urbaine moins peuplée (moins de 30 000 habitants) était de 15 928 \$.<sup>7</sup>

Le Régime de pensions du Canada (RPC) représente 25 % du revenu de tous les travailleurs, de sorte que ceux qui touchaient le plus faible revenu au travail continueront de toucher le plus faible revenu à la retraite. Cette allocation devrait être augmentée à 50 % pour les travailleurs à faible revenu. De plus, en augmentant le plafond des cotisations à 40 000 \$, on fait contribuer davantage les travailleurs à revenu plus élevé.

Actuellement, une femme peut déduire les sept premières années de la vie de son enfant lorsque à l'âge de 65 ans, elle présente une demande de pension. Quand ces années ne sont pas intégrées au calcul, la femme voit habituellement ses prestations du RPC *augmenter*. La même disposition d'exclusion devrait s'appliquer aux soins prodigués aux aînés et aux autres types de soins.

De plus nous savons qu'il continue d'exister beaucoup d'inéquités en ce qui concerne les plans de pension privés et que les règles et les règlements sont souvent fixés par le gouvernement lui-même.

BPW Canada tire les conclusions qui suivent :

- 1) Le gouvernement fédéral devrait augmenter le supplément de revenu garanti (SRG) de sorte que la sécurité de la vieillesse et le SRG réunis équivalent au moins au seuil de faible revenu (SFR).
- 2) Le gouvernement fédéral devrait faire passer le revenu plafond utilisé dans le calcul des allocations maximales du Régime de pensions du Canada (RPC) de 40 500 \$ à au moins 60 000 \$ et devrait revoir la structure du RPC afin que celui-ci soit équivalent à 50 % du revenu des travailleurs à faible revenu, dont un nombre disproportionné est représenté par des femmes.
- 3) Le gouvernement fédéral devrait ajouter au RPC une disposition d'exclusion similaire à celle du programme de garde à l'enfance pour les gens qui s'occupent de personnes déficientes ou âgées.
- 4) Le gouvernement fédéral devrait cesser d'imposer les Canadiens et les Canadiennes qui touchent un revenu inférieur au seuil de pauvreté.
- 5) Le gouvernement fédéral devrait collaborer avec les groupes visés à l'élaboration d'une stratégie exhaustive permettant de résoudre les problèmes des aînés (et plus particulièrement des femmes canadiennes) en matière de revenu et de besoins sociaux et sanitaires. Cette stratégie devrait toucher, de façon non limitative, des questions comme la qualité, la disponibilité et l'abordabilité

---

<sup>6</sup> Idem

<sup>7</sup> [www.ccsd.ca/factsheets/fs\\_lico04\\_bt.htm](http://www.ccsd.ca/factsheets/fs_lico04_bt.htm) (en anglais seulement)



## Le revenu des femmes âgées au Canada

### Déclaration de principes

des soins à l'enfance, l'équité salariale, le logement abordable, les programmes sociaux et d'appui à la santé et toute autre question qui touche les femmes pendant leur vie active et leur retraite.

6) Le Gouvernement fédéral devrait revoir et réviser toute la législation et les règlements traitant des des plans de pension privés pour retirer toutes dispositions ayant un impact négatif sur les femmes âgées.

BPW Canada se joint à la société *Women Elders in Action* (WE\*ACT) de Colombie-Britannique en affirmant qu'il est essentiel de réformer le régime de pensions en songeant aux femmes afin de favoriser leur égalité économique; nous affirmons également que la vieillesse demeurera une période d'insécurité et de souffrance pour un grand nombre de femmes sans ces importantes réformes sociales qui promeuvent et soutiennent l'égalité des femmes au travail et qui reconnaissent leur apport disproportionné en travail non rémunéré dans la famille et la communauté. Comme l'indique le rapport de WE\*ACT :

« Il est évident que des politiques exhaustives de garde à l'enfance, un soutien organisé pour les gens atteints d'une déficience et des programmes de soins aux personnes âgées allégeant le fardeau des individus viendront en bout de ligne améliorer la qualité de vie des femmes âgées. »<sup>8</sup>

BPW Canada appuie cette déclaration et incite le gouvernement fédéral à prendre des mesures immédiates à l'égard de ces questions d'importance capitale.

## RÉFÉRENCES

Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux. « Le revenu et la pauvreté chez les femmes au Canada : revue de la situation », 2004.

Conseil canadien de développement social. « Données de base sur la pauvreté au Canada 2000 », Ottawa, 2000. Offert en ligne à l'adresse : [www.ccsd.ca/francais/recherche/](http://www.ccsd.ca/francais/recherche/).

Institut canadien de recherche sur les femmes. « Feuillet d'information sur les femmes et la pauvreté », 3<sup>e</sup> édition, 2005. Offert en ligne à l'adresse : [www.criaw-icref.ca/indexFrame\\_f.htm](http://www.criaw-icref.ca/indexFrame_f.htm).

TOWNSON, Monica. *Using Pension Policy to Address the Poverty of Older Women*, Condition féminine Canada, 2001.

TOWNSON, Monica. « Réduire la pauvreté parmi les femmes âgées : le potentiel des politiques en matière de revenu de retraite », Condition féminine Canada, 2000.

Women Elders in Action (WE\*ACT). *Pensions in Canada: Policy Reform because Women Matter*, Vancouver (C.-B.), décembre 2004.

---

<sup>8</sup> WE\*ACT, idem.



# Émergence d'une épidémie de métamphétamine (*crystal meth*) au Canada

Déclaration de principes

Mars 2006

La métamphétamine (ou *crystal meth*) est aujourd'hui la drogue illicite la plus économique, la plus mortelle et la plus accessible dans les rues du Canada. Sa consommation crée un sentiment de puissance sexuelle qui entraîne à son tour une hausse du nombre de maladies transmises sexuellement et de grossesses non désirées. La consommation de métamphétamine (aussi appelée *speed* ou *crank*) endommage la partie du cerveau qui commande le jugement et la pensée rationnelle et, avec le sentiment de puissance sexuelle qu'elle procure, fait augmenter le nombre de crimes sexuels, dont les viols.

À long terme, la consommation de métamphétamine peut entraîner un accident vasculaire cérébral, des crises épileptiques, des dommages irréversibles au cerveau, des problèmes respiratoires, une irrégularité du rythme cardiaque, un collapsus cardiovasculaire et la mort.

Représentants officiels, fonctionnaires de police, intervenants en toxicomanie, professionnels de la santé, responsables de gouvernements provinciaux, dirigeants municipaux et groupes d'aide sociale sont de plus en plus nombreux à reconnaître les proportions épidémiques que prend le phénomène au Canada. La Saskatchewan, par exemple, a mis sur pied un groupe de travail pour étudier la question de la métamphétamine.

BPW Canada ressent aussi ce sentiment d'urgence et exhorte le gouvernement du Canada à prendre immédiatement des mesures pour enrayer cette épidémie.

Nous avons fait une étude approfondie des recherches effectuées sur la question et recommandons :

- 1) que le gouvernement du Canada décrète des règlements plus rigoureux en vertu de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances (LRCDS)* et du *Règlement sur les précurseurs* pour restreindre l'accès aux « ingrédients précurseurs », comme l'éphédrine et la pseudo-éphédrine, et pour s'assurer que seuls les fabricants légitimes peuvent se procurer des précurseurs chimiques;
- 2) que le gouvernement du Canada fasse appliquer ces règlements et surveille l'utilisation finale (p. ex., le produit fini) des précurseurs chimiques vendus en bloc, comme l'éphédrine et la pseudo-éphédrine.

En 2003, le gouvernement du Canada a adopté le *Règlement sur les précurseurs* en vertu de la *LRCDS* pour restreindre l'accès aux précurseurs chimiques employés dans la fabrication de la métamphétamine (surtout composée d'éphédrine et de pseudo-éphédrine), bien qu'au dire de tous, ce règlement (appliqué en 2004) ne soit pas assez rigoureux. Par exemple, Santé Canada n'exige aucune vérification poussée des antécédents, aucune surveillance des ventes et aucune déclaration de transactions ou d'inspections suspectes avant de licencier ou de surveiller l'utilisation des précurseurs.

Pendant la réunion des ministres de la Santé, de la Justice et de la Sécurité publique de l'Ouest, tenue à Regina en juin 2005, la GRC a souligné que la grande majorité de la métamphétamine en circulation au Canada provient des « super laboratoires » et que l'approvisionnement de ces derniers en ingrédients pourrait être restreint à l'aide de meilleures mesures de contrôle. Les ministres de l'Ouest ont convenu qu'il fallait amender la législation fédérale pour améliorer ces mesures de contrôle et augmenter la surveillance



## Émergence d'une épidémie de métamphétamine (*crystal meth*) au Canada

### Déclaration de principes

des produits finis. À l'heure actuelle, aucun suivi n'est effectué après les inspections ou les vérifications pour déterminer ce que fabriquent ces gens qui achètent en bloc. Trop souvent, c'est de la métamphétamine qu'ils fabriquent.

La Fédération canadienne des municipalités, lors de son congrès annuel de juin 2005, a également demandé au gouvernement du Canada d'améliorer la législation afin de restreindre l'accès aux ingrédients qui entrent dans la composition de la métamphétamine.

BPW Canada reconnaît qu'en plus des ingrédients clés que sont l'éphédrine et la pseudo-éphédrine (qui peuvent être extraites de vulgaires médicaments contre le rhume), la métamphétamine se compose d'alcool, de toluène (nettoyant à freins), de phosphore rouge (allumettes et fusées éclairantes), d'éther (démarreur de moteur), d'iode, de lithium (piles), de nettoyant à fusil, de MSM (substance de frelatage), de sodium, d'alcool de méthanol (additif de l'essence), d'acide chlorhydrique (nettoyant à piscine), d'ammoniac (fertilisant agricole), de soude caustique, d'acétone et de litière pour chats.

Le 19 janvier 2006, l'Association nationale des organismes de réglementation de la pharmacie, un groupe qui décide efficacement des endroits où peuvent être vendus les médicaments prescrits et les médicaments en vente libre, frappait d'une interdiction une vaste gamme de médicaments contre le rhume et les allergies parce que leurs ingrédients actifs peuvent servir à la production de métamphétamine. Les provinces du Manitoba et de la Saskatchewan ont toutes deux appliqué l'interdiction.

Nous pressons le gouvernement du Canada de prendre l'initiative d'élaborer une stratégie interprovinciale et territoriale visant à réduire l'accès aux précurseurs de la métamphétamine et à exercer un contrôle sur les médicaments contre le rhume et autres ingrédients en vente libre qui comptent parmi les principaux ingrédients de la métamphétamine. Ladite stratégie devrait faire intervenir le secteur privé, notamment les sociétés pharmaceutiques et les pharmacies.

La métamphétamine stimule le système nerveux central et accélère le rythme cardiaque et autres mécanismes corporels tout en créant une forte dépendance. Elle provoque un état extrême d'euphorie et de plaisir en libérant une quantité excessive d'adrénaline. Ses usagers se sentent alors puissants, joyeux, confiants, gagnants, sexy, alertes, infatigables et excités jusqu'à 10 heures durant. Les effets de cette drogue sont plus agréables et durent jusqu'à dix fois plus longtemps que ceux ressentis en consommant de la cocaïne. Un article publié récemment dans le *Globe and Mail* mentionnait que le *crystal meth* est l'une des drogues pour lesquelles on développe le plus facilement une dépendance et dont on se débarrasse le plus difficilement par la suite.<sup>9</sup>

La métamphétamine est plus souvent fumée. Elle peut également être ingérée, après avoir été enveloppée dans un mouchoir pour en atténuer l'âpreté. Elle peut aussi être injectée. C'est à la base du crâne que se situe le site d'injection favori, puisque la drogue parvient ainsi directement au cerveau. Une dose de métamphétamine peut coûter entre 10 \$ et 25 \$, un prix abordable pour la plupart des usagers.

À court terme, la métamphétamine peut provoquer une paranoïa, une perte de poids, une absence d'hygiène personnelle, de la violence, des vols de petite valeur, une automutilation (à cause des hallucinations), un suicide, une tentative de suicide, une psychose, des hallucinations auditives et visuelles,

---

<sup>9</sup> *Globe and Mail*, 4 janvier 2006.



Émergence d'une épidémie de métamphétamine (*crystal meth*) au Canada

#### Déclaration de principes

des tremblements et des convulsions. À long terme, on parle d'accident vasculaire cérébral, de crises épileptiques, de dommages irréversibles aux vaisseaux sanguins du cerveau, de problèmes respiratoires, d'irrégularité du rythme cardiaque, de collapsus cardiovasculaire et de mort. Cette drogue peut conduire son usager au chômage, à la clochardise et souvent à une vie marquée par la violence et le crime.